

Compte rendu Comité Social d'Administration du 27 janvier 2025

I. Bilan recrutements de l'année 2024

Il y a eu 51 recrutements (contractuels, travailleurs en situation d'handicap, PACTE, recrutements sans concours) au sein de la DDFIP 57 en 2024.

Pour la CGT Finances Publiques, ces recrutements sont des brèches qui affaiblissent le statut de la fonction publique. Les importantes disparités entre les agents au sein d'un même service entraînent des conflits. La DGFIP semble reproduire ce qu'il s'est passé à France Télécom ou La Poste, avec les conséquences désastreuses que nous connaissons en termes de service public et de conditions de travail.

Pour la direction, les recrutements de contractuels sont dus au manque d'attractivité aux concours, aux besoins importants de remplacements suite aux départs en retraite et au manque de place dans les ENFIP.

Pour la CGT Finances Publiques, c'est une volonté politique qui crée les conditions du manque d'attractivité (gel du point d'indice, restructurations, loi de transformation de la fonction publique).

Le recrutement par voie de contractualisation pose la question de la perte de compétence, du manque de formation des contractuels, de la précarité des emplois.

La CGT Finances Publiques a demandé à la direction de fournir la proportion de contractuels qui passent les concours.

Le document fourni fait état de 8 démissions/désistements. La CGT Finances Publiques souhaite avoir des précisions si la rupture du contrat est à l'initiative de l'agent ou de la direction (non reconduction, fin après période d'essai).

La CGT Finances Publiques défend l'ensemble des agents, quelque soit leur statut, mais dénonce un mode de recrutement qui engendre des inégalités entre les agents.

Plus d'info : [Guide contractuels 2024](#)

II. Suppression de l'encaissement du numéraire au SIP de Forbach

La direction départementale prévoit de supprimer au 1^{er} mars la caisse résiduelle de Forbach. Le document présenté fait état d'un faible volume d'encaissements à la caisse de la DDFIP, et de paiements de proximité sur le territoire (5 points de proximité avec 4 tabacs et 1 station essence).

La CGT Finances Publiques s'est étonnée de cette décision qui semble aller à l'encontre d'une note de service de la DGFIP demandant de ne plus orienter les usagers vers les buralistes. En effet, selon cette note, « ce circuit d'encaissement représente un coût significatif pour la DGFIP ».

La note prévoit que l'utilisateur utilise si possible, avec l'aide d'un agent, un ordinateur en libre service pour payer via PayFip, ou que le paiement soit pris par TPE aux guichets de la DGFIP (dans la limite de 300€ pour les créances fiscales).

La direction a avoué ne pas appliquer cette note de service en Moselle. La caisse résiduelle représente un coût significatif pour le budget de la DDFIP Moselle, tandis que le coût du paiement chez les buralistes n'est pas supporté en local.

La CGT Finances Publique déplore ce nouveau recul du service public. Lors de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), le coût de l'externalisation du paiement avait été souligné par les organisations syndicales. Comme souvent ce sont vos représentants qui ont été visionnaires en la matière. A quand l'abandon des paiements de proximité et des caisses résiduelles ? Sous couvert d'économies, ce sont encore une fois nos missions et le service public qui disparaissent.

III. Mouvements d'emplois liés aux opérations internes pour l'année 2025

Chaque début d'année, un Comité social d'administration « emplois » est convoqué pour décliner localement les suppressions d'emplois du Projet de Loi de Finances (PLF). A la suite de la censure du gouvernement Barnier et de l'absence de PLF 2025, ce CSAL ne s'est pas tenu.

La direction locale a décidé de procéder à un redéploiement d'emplois avec des créations et suppressions entre les services du département.

La CGT Finances Publiques est intervenue pour souligner que ce sont une nouvelle fois les SIP et les SIE qui font les frais de ces transferts, avec la suppression de 2 B au SIP de Metz et 2 B au SIE de Metz (création de 4 emplois B au PRS), et de 1 B au SIP de Forbach (remplacé par 1 A). Ces structures sont en grande difficulté depuis de nombreuses années et nous craignons une nouvelle fragilisation et une dégradation des conditions de travail pour les agents.

Concernant le transfert de l'ensemble des créances fiscales au PRS, pour la direction locale il n'y a pas de calendrier à ce jour concernant le recouvrement dans les SIP, et cela serait prévu en 2027 pour les SIE (généralisation de l'expérimentation en cours).

Concernant les CDL, une suppression d'emploi de 2 A est annoncée pour le SGC de Sarrebourg (remplacé par 1 A IDIV CN – qui assure le suivi des communes de l'ex-Trésorerie de Lorquin en plus du SGC de Sarrebourg).

La CGT Finances Publiques a souligné la difficulté de comprendre l'articulation des mouvements avant et après le PLF.

La direction a indiqué qu'il y avait 3 mouvements d'emplois chaque année : le transfert de périmètre entre départements, la suppression ou la création d'emplois dans le département (comme la transformation de B en A, par exemple) et le transfert intra-départemental.

MOUVEMENTS D EMPLOIS LIES AUX OPERATIONS INTERNES A LA DDFIP 57 **POUR 2025**

Services	IDIV HC	IDIV CN	A (hors huissiers)	B (hors géomètre)	C	TOTAL
Paierie Départementale				- 1		- 1
TPH de Metz	1	- 1		1		1
SGC de Sarrebourg			- 1	- 5	- 5	- 11
TPH de Sarreguemines			2	5	5	12
SGC de Sarreguemines			- 1			- 1
EDR			1	- 2		- 1
Renfort de l'AP			1			1
Trésorerie Amendes de Metz				1		1
CDL CASC		- 1				- 1
CDL de Sarrebourg		1	- 2			- 1
Division RH		1				1
SIP de Forbach			1	- 1		0
Division dépense			- 1	1		0
PCR		- 1				- 1
SDIF		1				1
PRS				4		4
SIP de Metz				- 2		- 2
SIE de Metz	- 1	1		- 2		- 2
SIP de Forbach-SGMS					- 1	- 1
Résidence SGMS					1	1

VI. Questions diverses

1. Le recouvrement au sein de la sphère gestion publique et notamment à la TPH

La CGT Finances Publiques a évoqué la motion concernant les sous-effectifs au sein de la TPH. Suite à cette dernière, il y a eu des avancées. Toutefois, le service recouvrement est toujours en déshérence. Il y a 6 ans, ce service était calibré à 7 emplois, alors qu'il ne compte aujourd'hui que 4 agents. Il y a une grande souffrance des collègues suite à la charge importante de travail, ce qui a notamment été ressenti lors de la visite de ce poste par la CGT Finances Publiques. Il y a une réelle difficulté à faire des recherches pour enrichir les tiers à saisir, ce qui constitue la base du travail au sein d'un service recouvrement.

Pour rappel, la partie hospitalière de l'ex-Trésorerie de Lorquin a été transféré auprès de la TPH au 01/09/2024.

La direction a indiqué la mise en place de 2 contractuels ainsi que du transfert d'1 emploi local au 01/01/2025.

Il a également été souligné par la CGT Finances Publiques que malgré les nouveaux emplois, les difficultés restent inchangées au sein du service recouvrement. De plus, la CGT Finances Publiques s'interroge sur l'avenir de la caisse à moyen terme. A l'heure actuelle, cette dernière est ouverte aux usagers 3 jours/semaine.

La direction a évoqué que le sujet était en cours de traitement avec l'hôpital. La présence des agents est réduite pour pouvoir réinternaliser et traiter le travail en retard. Une réflexion se pose sur la réduction des jours d'ouverture voir sur la fermeture de la caisse.

La CGT Finances Publiques a souligné les difficultés rencontrées par l'ensemble des services de recouvrement au sein des SGC, avec un problème de calibrage entre le nombre d'agents et la charge de travail.

2. Le remboursement des frais professionnels

Suite au changement d'exercice et aux problématiques budgétaires, le remboursement des frais de déplacement a été retardé en début d'année.

La CGT Finances Publiques a demandé à la direction où en était le remboursement des frais professionnels, car aucune communication n'a été faite par cette dernière. Il a également été souligné que des ordres de missions étaient toujours en attente de validation.

La direction a indiqué le déblocage du budget concernant ces dépenses et que par conséquent, toutes les demandes avaient été régularisées.

3. L'affectation des EDR

La CGT Finances Publiques a demandé à avoir accès aux affectations des collègues de l'EDR. La direction a invité les organisations syndicales à rejoindre la communauté sur NOVAE.

4. Procédure face à des propos sexistes ou racistes

La CGT Finances Publiques a indiqué avoir connaissance de propos déplacés, notamment sexistes et racistes, au sein des services de la direction départementale. Lorsqu'un agent est témoin de tels propos, il est possible de les dénoncer par des fiches de signalement. Toutefois, cela peut être difficile à faire pour les agents, notamment par peur de représailles. Ce volet a fait l'objet d'une nouveauté dans l'Observatoire. La communication étant un aspect important, il a été demandé à la direction de faire un rappel sur l'interdiction de tenir de tels propos au sein de notre Administration. La direction a indiqué qu'un rappel des règles serait effectué auprès des agents.

Les propos racistes et sexistes ne relèvent pas de l'expression d'une opinion mais bien d'un délit.